Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Août-septembre 2012

N° 60

N° ISSN : 1954-9652

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

DANS CE NUMÉRO :

Gavray, Le Mesnil-Hue	*1*
Concessions val de Sienne	*2, 8*
Saint-Aubin-des-Bois	*3*
Religieux val de Sienne	*4*
Mesnil-Clinchamps	*5*
Gardes nationaux	*6-7*
Villedieu	*7*
Mesnil-Clinchamps	*8*

Sommaire :

- Compilation de nouveaux articles destinés à apporter d'autres contributions à l'histoire des habitants de la vallée de la Sienne.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Gavray : Le Mesnil-Hue

La restauration de la tombe est chose faite. Elle n'a été possible qu'avec la participation du Conseil municipal de Gavray qui a délibéré en sa faveur. Que les élus de Gavray en soient félicités. Cette décision est l'illustration de l'intérêt porté par eux au maintient et à la conservation d'un art funéraire ancien. Ce sauvetage préserve un art en voie de disparition et contribue à maintenir une réelle qualité architecturale autour de l'église qui elle-même bénéficie depuis plusieurs années de gros investissements. Martial Besnier, ornemaniste de Saint-Aubin-des-Bois, est venu mettre en place l'élément de granit qui n'existait plus. L'obélisque de marbre a été redressé, la grille démontée a été décapée, peinte d'une protection et d'une couleur, l'importante et exceptionnelle croix avec ses choux frisés de style néogothique flamboyant, sa vierge de l'Apocalypse écrasant le serpent à ses pieds, disposée dans une arcature entre deux pinacles, porte la signature du fondeur.

Louis Luce, originaire du Mesnil-Garnier où il vit le jour le 25 septembre 1785 et Félicité, Jeanne, Rosalie Tétrel, née à Fleury le 8 juin 1806 se marièrent en 1824 et un contrat de mariage fut établi le 22 novembre 1824 chez maître Mauger, notaire au Mesnil-Garnier. Le couple avait donné naissance à deux filles :

Emilie, Fortunée et Célestine qui devint religieuse à Rennes. La succession de cette dernière, décédée à Pontorson, est enregistrée en 3 Q 4123, folio 88, case 25 au bénéfice de sa sœur Emilie. Celle-ci avait demandé le 20 novembre 1872 une concession perpétuelle de 6 M2 de terrain dans le cimetière du Mesnil-Hue, moyennant 600 francs (3 Q 4186, folio 37, case 6)

Emilie, Fortunée Luce, restée célibataire, décède au Mesnil-Hue le 25 août 1900. Elle était née le 12 mai 1832 au Mesnil-Garnier. La liquidation et le partage de sa succession sont réglés le 18 mai 1901. Celle-ci est évaluée à 84441 francs. Elle a pour héritiers dans sa lignée paternelle : Charles, Marie Luce, propriétaire au Buat, commune de Changé près de Laval (Mayenne) ; François, Jean-Marie Hayer, employé de commerce à Bagnolet (Seine) ; Victor, Jean-Marie Hayer, doreur sur bois à Bagnolet ; Marie, Cécile Hayer, veuve d'Auguste, Jean Luce, employé de commerce à Angers et Victor Bouju, médecin, demeurant au Canada ; tous cousins au 5e degré. Les héritiers de la lignée maternelle sont : Marie, Pascaline, Cécile Coutance, propriétaire à Fleury, veuve de François Briens ; Armand, Eugène Coutance, cultivateur, propriétaire à Fleury, Marie, Pascaline Jourdan, propriétaire à Villedieu, veuve de Louis, Jules Lecornu et enfin Elisa, Virginie Coutance, veuve de Joseph Le Canuet, domiciliée à Fleury mais résidant à Pont-l'Abbé-Picauville, tous cousins au 4e degré. De nombreux autres documents jalonnent l'existence et les œuvres de cette personne. C'est ainsi que la mémoire locale est conservée.

Suite des contrats de concession dans nos communes du val de Sienne (2)

Le conseil municipal de La Bloutière adopte les concessions par délibération du 9 mai 1856. Il faut ensuite attendre le 15 septembre 1858 pour retrouver une demande de concession du sieur Nové pour un emplacement de deux M² (2 X 0, 67) au midi de la chapelle de la Vierge, à 6, 96 mètres de l'angle nord-est, et à 7, 96 de l'angle sud, moyennant 250 francs (48 ED 1 N 2). Quelques autres exemples, Pierre, François Marie, demeurant à la Ferronnière, fait une demande enregistrée le 9 mai 1869 pour 2, 50 M² moyennant 350 francs. La famille Lecoutey (six demandeurs) a la sienne enregistrée le 7 avril 1870 (48 ED D 1 N 2). Eugénie Blouet veuve Lehericy obtient 2 M² dans un endroit spécialement désigné le 13 janvier 1881. La dame veuve Auguste Lecoutey demande 2 M² pour élever un tombeau sur le terrain où a été inhumé Auguste Lecoutey, de son vivant, maire de la commune.

C'est le 21 septembre 1851 que semble être créée à Percy la 1ère concession suivant la délibération d'origine du 8 février et du 10 mai 1846. Cette concession est accordée à Céleste, Honorine de Campion, veuve de Godefroy, propriétaire à Avranches. La portion de terrain comprend 3 cases portant les numéros 20, 21, 22, d'un mètre soixante de large sur 2, 50 plus deux voies médianes de 0, 50m formant un tout de 14, 50 m². La somme de 1700 francs est demandée (3 Q 5863, ACP de Percy, enregistrée le 20 octobre 1851). Trois autres concessions sont accordées en 1855 dont une à Melle Mansiny, et à Pierre Blouet. Les contrats réalisés à Percy précisent souvent le carré, le n° de rang et le n° d'emplacement. C'est une preuve de l'existence d'un ancien plan de gestion qui semble ensuite avoir été abandonné. Pour exemple la concession acceptée par le maire le 5 décembre 1865 et enregistrée le 22 février 1866, d'une portion de terrain au profit de Gilles Lebouvier comprenant une case de sépulture n° 97 dans la 4e file de la division « est » de 0, 80 m X 2, 50 m, moyennant 240 francs (3 Q 5887, ACP Percy, folio 20, case 8). Les actes civils publics démontrent aussi la complexité de certaines concessions, tel cet échange accepté par le maire à la demande de Prosper Hurel -Lafourière, prêtre, demeurant à Percy, Henriette Hurel-Lafourière, propriétaire à Percy, Charles, Bon Carpon, médecin et Augustine, Elina Hurel-Lafourière, son épouse, demeurant à Hambye, de 14, 50m2 de terrain en échange d'une égale quantité de terrain issue des contrats respectifs du 9 mai 1860, du 25 janvier 1861, du 12 novembre 1864 et du 31 décembre 1869 et une nouvelle concession perpétuelle aux susnommés d'une portion de terrain de 0, 50 m X 4, 90 m de longueur, moyennant 294 francs. Cet échange est daté du maire du 9 novembre 1872 et fut enregistré le 16 suivant (3 Q 5899, ACP de Percy, folio 21, cases 7-8, 1-2).

La décision de créer des concessions dans le cimetière est prise à Gavray le 2 août 1846. Frédéric Gritton, propriétaire à Gavray, s'offre une concession, acceptée par le maire, sous SSP (sous seing privé) le 25 juin 1855 pour 325 francs (3 Q 4121, folio 46, case 108). Le même Frédéric Gritton obtient à nouveau 1, 75 de terre dans le cimetière le 29 août 1856. Le 10 mai 1857, Victoire, Marie Hervy, veuve Gritton, fait une demande pour 2 M² moyennant 260 francs. L'une des concessions les plus anciennes et les plus remarquables concerne celle faite par Armand Lebailly, lui-même, homme de lettres à Paris, le 1er septembre 1864 pour sa propre sépulture (3 Q 4174, ACP Gavray, folio 60, case 2 et le 3 Q 4122, folio 195, case 920). Sa tombe est conservée. Le conseil municipal devrait clarifier cela par une décision de conservation municipale au titre de l'hommage rendu par la commune à ses personnalités et d'ailleurs plusieurs sépultures pourraient en bénéficier dans chacune de nos communes. Autre exemple de concession perpétuelle enregistrée le 22 janvier 1866, au profit d'Aimable, Jeanne Lebert, veuve en 1ères noces d'Alphonse Quinette, vérificateur des domaines à Valognes, en en secondes noces d'Hyacinthe, François Onfroy-de-Tracy, tous les deux décédés à Gavray, moyennant 520 francs pour les sépultures de ses deux maris (3 Q 4176, ACP Gavray, folio 86, cases 5-6). Jules Tétrel, la même année, banquier à Villedieu, demande une concession pour la sépulture de Marie, Charlotte Doublet, veuve d'André, Charles, Auguste Boudier, décédée le 17 janvier 1866. Jean, François Lefranc, ancien juge de paix à Gavray, obtient 4 M², moyennant 520 francs le 30 mai 1871 (3 Q 4183, folio 67, case 2). Un autre Alphonse Quinette, dans les mêmes fonctions de vérificateur des domaines à Valognes obtient à Gavray une concession le 10 octobre 1872. Trois emplacements sont demandés le 8 janvier 1873 pour les sépultures d'Alain Chesnel, par Caroline Allain, veuve Chesnel, moyennant 780 francs (3 Q 4186, folio 61, case 4). La famille Berthou (Maria, Désirée) demande 6 M² plus 2 M² moyennant 1040 francs le 20 mai 1885 (3 Q 4206, folio 29, cases 2-3). Un document plus rare dans les ACP est la publication de l'arrêté du maire de Gavray du 28 septembre 1891 (3 Q 4216) précisant que les concessions trentenaires accordées aux sépultures d'Aimable, François Lepaulle, Thérèse, Françoise Paris et Eloïse, Adèle Leclere, veuve Lepaulle deviennent perpétuelles, moyennant 540 francs, déduction faite des sommes perçues antérieurement). A suivre…

Le moulin de la Faverie à Saint-Aubin-des-Bois

Le dix-huit de décembre l'an mil sept cent soixante-quatre (5 E 7469) devant nous notaire royal de Montbray fut présent Thomas de Billeheust, chevalier, seigneur et patron de Saint-Aubin-des-Bois et autres lieux, capitaine au régiment de Caen, demeurant ordinairement audit Caen, et dès à présent en celieu, lequel a par ce présent quitté, cédé et transporté, au profit de Denis, Jacques, Julien Bonvoisin, sieur Dudézert, avocat en Parlement, baron, seigneur et patron de Montbray, Lacherie, la Denisière et patron de Saint -Fraguaire et autres lieux, bailly d'Argenton et Saint-Vigor-des-Monts, demeurant ordinairement au bourg de Villedieu, à ce présent et acceptant c'est à savoir tout ce qui peut compter et appatenir de jouissance audit seigneur de Saint-Aubin, sur Jean et Pierre Lehideux, père et fils pour la jouissance des terres et moulin neuf de Saint-Aubin qui se montent à la somme de d'onze cent livres, une fois payé ce que le dit seigneur de Saint-Aubin a bien voulu faire aux dits Lehideux d'une somme de cinq cent cinquante-huit livres huit sols neuf deniers qui lui sont dus en sus de la somme d'onze cent livres cent livres et ce à la considération dudit seigneur du Dézert qui a bien voulu s'intéresser pour eux de laquelle somme d'onze cent livres ledit sieur Du Dézert se fera payer sur les dits Lehideux comme bon lui semblera sans y appeler en aucune garantie ledit seigneur de Saint-Aubin qui en aucune façon que ce soit sans quoi il n'aurait consenti la présente et ce fut faite la présente cession et transport par et au moyen que ledit sieur Du Dézert s'est obligé et par ce présent s'oblige faire et payer audit seigneur de Saint-Aubin le nombre et somme de cinquante-cinq livres de rente hypothèque…

Savoir tous et chacun les biens fonds audit seigneur bailleur appartenant tels qu'ils jouissent actuellement Pierre Lehideux, meunier du moulin neuf, lesquels fonds se consistent en pièces de terre, jardins ou plants attenants à la maison manable dudit moulin neuf, la grange et généralement tout ce qui peut compter et appartenir audit corps de ferme, baille de plus ledit seigneur de Saint-Aubin audit sieur preneur le moulin appelé le moulin neuf de la verge de la Davière en toute son intégrité avec toute la banalité et droits y annexés sans retenue d'aucune corvée de la part dudit seigneur bailleur en ce qui concerne ledit moulin auxquels elles demeurent spécialement attachées.

Dont ledit seigneur bailleur a envoyé ledit preneur en pleine propriété et jouissance ainsi qu'à bail de fieffe appartient comme du trente novembre dernier avec tous les droits, libertés, eaux, voies et chemins y appartenant à charge par ledit sieur preneur de souffrir les servitudes si aucunes sont dues, bien établies par titres valables et non autrement.

Convenu entre les dites parties que ledit seigneur preneur pourra et aura droit de prendre et faire abattre des arbres sur les dits fonds fieffés si aucuns il s'en trouve pour faire toutes les réparations dudit moulin que celles des maisons ci-dessus fieffées, de même qu'il aura à son bénéfice tous ceux qui pourraient tomber par vétusté et fera tenir ledit sieur preneur délivrer une grosse exécutoire de la présente audit seigneur bailleur sous deux mois de tout quoi les dites parties sont ainsi convenues et demeurées d'accord et contentes promettant chacun de leur chef faire et entretenir tout ce que dessus…

Le onze mai 1773 fut présent Denis, Jacques, Jullien de Bonvoisin, sieur du désert, ancien baron de Montbray, bailli d'Argenton et Saint-Vigor-des-Monts, demeurant à Villedieu ayant pris à fieffe de Messire Thomas de Billeheust, chevalier de Saint-Vigor, capitaine au régiment de Lionnois, le moulin neuf à quatre tournants et terres en dépendantes, situées en la paroisse de Saint-Aubin-des-Bois, sous la mouvance et seigneurie dudit lieu appartenant audit seigneur chevalier de Saint-Vigor dans la verge de la Davière ainsi que le tout est plus simplement désigné et expliqué dans le contrat et la dite fieffe passé devant le sieur Roussel à Montbray le dix-huit décembre 1774, contrôlé et insinué au bureau de Villedieu le 1er janvier suivant. Lequel sieur de Bonvoisin, en cette qualité, a par le présent et sa libre volonté, pour lui et ses héritiers, a cédé et délaissé par retrocession à fins d'héritages au nom et bénéfice de François Lehideux, meunier, fils de feu Charles, natif de Saint-Aubin-des-Bois, demeurant en celle de la Chapelle-Cécelin, à ce preneur et acceptant pour lui, les siens et ayants cause savoir est l'effet entier dudit contrat de fieffe sus daté consistant audit moulin en maison et tournants avec les terres en dépendantes en circonstances et dépendantes en tel état qu'ils sont actuellement et comme le tout est contenu et désigné dans la sus dite fieffe (5 E 16383).

D'y faire acquitter aux temps à venir tant droits et devoirs seigneuriaux annuels, casuels accoutumés, rentes seigneuriales… (5 E 16383).

Jean-Baptiste Lehideux, cultivateur, ancien meunier, demeurant en la commune de Saint-Aubin-des-Bois, lequel par ces présentes, vends avec garantie de fait et de droit, le 26 juin 1854, à Pierre, Louis Lechaptois, cultivateur et marchand, demeurant en la commune de la Chapelle-Cécelin, un moulin à blé à quatre tournants, nommé le moulin neuf avec l'écurie, la chambre et le cabinet y tenant, une cour, charreterie sur la cour, un légumier, un jardin à plant, avec la bâtiment à usage de boulangerie, cave et charreterie étant dessus et un pré nommé le pré des noes, le tout se tenant situé dans la commune de Saint-Aubin-des-Bois, village de la Faverie, contenant ensemble compris la cour et l'emplacement des bâtiments environ un hectare (5 E 16853).

Le 22 janvier 1878, mademoiselle Héloïse, Marie Lechaptois, marchande, demeurant à la Chapelle-Cécelin ; Gabriel Lechaptois, cultivateur, demeurant en la même commune ; Ferdinand, Jules Lechaptois, cultivateur, demeurant en la même commune ; lesquels vendent à Théophile, Maupas et Flavie, Marie Mauger, son épouse, meunier, demeurant en la commune de Beslon, un moulin à blé à quatre tournants, nommé le moulin neuf… (5 E 11765).

Théophile Maupas, meunier et Flavie, Marie Mauger, son épouse, lesquels vendent en septembre 1891, à Victor, Jules Eudeline, meunier et Marie, Victorine Maincent, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Aubin-des-Bois, un moulin à quatre tournants, nommé le moulin neuf (5 E 22270).

Etat, par commune, des religieux vus et cités dans différents actes civils des trois cantons de Gavray, Percy, Villedieu, pour avoir des attaches familiales ou des biens sur le territoire du val de Sienne :

Ce travail n'est pas exhaustif, loin sans faut puisque chaque jour de recherche apporte des éléments de connaissance supplémentaire. Les religieuses citées sont majoritairement peu connues. Les sources archivistiques sont très fragmentées.

La Baleine : Auvray (Auguste) curé, 1888 (19 avril) ; Deshogues (Louis, Auguste) curé du Hommet-d'Arthenay, 1845 (1er août) ; Le Pigeon (Jacques, Auguste) prêtre à La Baleine, 1886 (27 mars) ; Letouzey (Alexandre) prêtre, instituteur à La Baleine, 1865 (9 janvier), 1866 (24 novembre), 1869 (15 mars), 1871 (6 janvier).

Beslon : Bechet (Louis) curé 1948 (31 août) ; Duval (Constant) prêtre à Sainteny, 1890 (7 août) ; localisation non précisée : Gastebled (Marie, Flavie) en religion sœur Germaine, de l'ordre de sœurs de Sainte Marie à Boulogne-sur-Mer (3 Q 5916, folio 69, cases 6-8), 1886 (28 juin) ; Huard (Jacques, Edouard), prêtre à Contrières, 1860 (12 novembre) ; Lecanu (Joseph) curé de Beslon, 1871 (19 juin), 1890 (25 août) ; Lehideux (Victoire) religieuse à Coutances, 1881 (4 novembre) ; Leroux (Joseph, Dominique) prêtre à Beslon, 1856 (13 août).

La Bloutière : L'Hermitte (Mélanie) novice au couvent des dames de la Providence à Evreux, religieuse à Broglie, domiciliée de fait à Evreux, 1865 (11 septembre), 1867 (17 janvier) ; Pitel (Joseph, Louis), curé, 1841 (5 avril), 1845 (25 février), 1848 (24 mai).

Bourguenolles : Venisse (Joseph, Michel), prêtre, curé de Saint-Laurent-de-Cuves décédé le 6 juin 1887, 1890 (16 juin).

Champrépus : Blin (Pierre), prêtre demeurant à Agneaux, originaire de La Lande-d'Airou, 1851 (7 avril) ; Lehodey (Alfred) prêtre à Montluçon, 1887 (7 septembre) ; Le Roux (Pierre) prêtre, curé de Champrépus, 1840 (16 novembre), 1840 (7 décembre), 1841 (9 février) ; Renault (Michel, René) prêtre, curé à Champrépus 1846 (6 mai), 1882 (14 février).

Le Chefresne : Hervy (Alexis) prêtre, vicaire du Chefresne, 1855 (6 juin), 1869 (12 février), 1877 (13 septembre), 1880 (16 février), 1884 (27 septembre) ; Hervy (Jean-Pierre) curé du Chefresne, 1852 (18 novembre), 1876 (24 février), 1884 (27 septembre) ; Ledormeur (François, Gilles) prêtre à Saint-Jean-des-Baisants, 1857 (22 janvier) ; Lourde-de-la-Place (Jean, Joseph, Gabriel, Denis), pasteur de l'église réformée du Chefresne, 1852 (24 juin), 1856 (2 mai), 1862 (21, 28 octobre), 1875 (5 avril), 1879 (15 mai), 1880 (19 janvier).

Chérencé-le-Héron :
Desvages (Aimable), prêtre au Mesnil-Opac, 1855 (6 octobre) ; Lemoine (Vincent) prêtre demeurant précédemment à Granville, actuellement à Chérencé, 1882 (8 décembre) ; Leprovost (Désirée) dite en religion sœur saint Pacôme, demeurant à Vesly, 1861 (29 février) ; Picoys (Julie), religieuse au Sacré cœur de Coutances (SSP du 7 décembre 1859), 1892 (18 décembre) ; Piedoye (Jean, François) prêtre à Chérencé, 1853 (4 août), 1869 (8 mars).

La Colombe : Avril (Pierre), curé de La Colombe, 1849 (13 9bre), 1872 (15 juillet, 19 août) ; Duval (Constant) curé 1873 (30 janvier) ; Furet (Louis), prêtre, gérant de la société civile de la Trappe de Bricquebec, demeurant à Bricquebec, 1883 (7 mars) ; Furet (Mélanie) en religion sœur sainte Scholastique, demeurant à Coutances, 1872 (28 février) ; Lemaistre (Arsène) religieuse, institutrice à Saint-Martin-de-Varreville, 3 Q 5871, folio 94.

Dragueville : Année (Théodore) curé de Dragueville, 1863 (2 avril).

Fleury : Asseline (Auguste, Victor) élève ecclésiastique, 1845 (25 juillet) ; Bidois (Victor) curé de Montabot, 1882 (11 août) ; Henry (Marie, Victorine) religieuse de la Providence d'Evreux, demeurant à Breteuil-sur-Etan (Eure), 1881 (29 juin, 8 octobre) ; Lechevallier (Jacques, Aimable), prêtre, curé de Fleury, 1846 (16 novembre), 1855 (2 juillet), 1860 (8 novembre), 1882 (6 juin, 11 août)

Gavray : Bellanger (Casimir, Paul) missionnaire au Gabon ; Burnouf (Adèle, Hortense) sœur des écoles chrétiennes, en religion sœur Barnabé à Saint-Pierre-la-Vieille (Calvados) 1871 (7 juin, 12 octobre), 3 Q 4183, folio 91 ; Burnouf (Zoé, Jeanne) sœur des écoles chrétiennes, en religion sœur Ernest à Thaon (Calvados), 3 Q 4183, folio 91, 1871 (12 octobre) ; Daniel (Benjamin) prêtre à Avranches 1839 (26 décembre) ; Daniel (François) prêtre à Montréal (Canada), 1875 (15 janvier) ; Delafosse (Prosper, Désiré) curé de Saint-Martin-du-Voulangis (Seine-et-Marne) 1863 (27 avril) ; Feuillet (Sénateur, Adolphe) frère de l'institution Sainte Marie à Tinchebray, 1879 (10 septembre) ; Feuillet (Sénateur) en religion frère Vincent à Ploermel, 1884 (1er octobre) ; Foucard (Azélie, Virginie) religieuse à Avranches, 1864 (6 septembre), 1876 (1er septembre) ; Guidon (Armand) curé-doyen de Saint-Sauveur-Lendelin, prêtre habitué à Gavray, 1882 (8 août), 1884 (26 août, 1er octobre), 1885 (22 mai) ; Laurence (Boniface, Jules) prêtre à Gavray, 1878 (25 novembre) ; Laurent (Alfred), prêtre, professeur au lycée de Granville, 1877 (5 juin) ; Lecaudey (Elisa) religieuse à Gavray, 1878 (29 juin), 3 Q 4195, folio 20, Leneveu (Joséphine, Louise) religieuse à Orléans, 1865 (5 décembre) ; Letenneur (Jeanne) religieuse du Sacré cœur à Romagny, 1881 (5 septembre) ; Néel (Louis, Maurice, Constant) prêtre à Fierville 1948 (28 avril) ; Poitevin (Marc) 1846 (11 juin) ; Vieille (Edouard), curé de Gavray, 1851 (19 mai), 1863 (6 novembre), 1869 (28 décembre) ; Vieille (Marie, Joséphine) supérieure de la communauté religieuse de Mortain, 1851 (19 mai), 1869 (28 décembre).

Grimesnil : Brullot (Louis, Germain) prêtre, desservant la commune, 1886 (5 mai) ; Lehodey (Antoine, Charles) prêtre, vicaire à Trelly, 1845 (2 janvier) ; Leroux (Louis, Aimable) curé de Grimesnil, décédé à Saint-Denis-le-Gast, 1881 (26 avril).

Le Guislain : Delafosse (Ange, Gabriel) curé de Chenoise (Seine-et-Marne) 1848 (2 septembre). Très souvent cité.

A suivre…

Quand la foudre s'abattit sur Clinchamps

Voici une lettre de l'abbé Leconte, curé de Clinchamps-sur-Vire, extraite du dossier paroissial conservé aux archives diocésaines à Bayeux, destinée à l'évêque de Bayeux et Lisieux et décrivant la violence de la foudre qui s'abattit sur l'église et fit de nombreux dégâts.

Cette lettre, outre la description du phénomène, nous apprend comment l'on s'organisait et comment s'articulaient les rôles respectifs des conseils municipaux et des conseils de fabrique pour entreprendre des travaux. Et fallait-il encore, pour se faire, obtenir les autorisations de se réunir du Préfet, pour l'un et de l'évêque pour l'autre !

Clinchamps, canton de Saint-Sever, 29 janvier 1843

Monseigneur,

Vous trouverez peut-être un peu tardif mon recours auprès de votre grandeur ; mais j'ai cru en cela user de prudence pour ne pas vous fatiguer avec mes lettres et j'ai la confiance que ce motif m'obtiendra excuse auprès de vous. Il s'agit du malheureux accident qui nous est survenu par l'orage du samedi 14 au soir vers 6h1/4 et que vous avez pu connaître par la voie des journaux avec plusieurs autres sinistres que la foudre a opéré dans un grand nombre d'endroits à la fois. Nous étions à (ladite) occupés, mon frère et moi à entendre nos confessions d'usage lorsqu'au milieu de l'affreuse tempête qui sévissait et après deux coups de tonnerre dont le dernier nous faisait craindre l'approche de l'orage, un troisième s'est fait entendre avec le plus horrible fracas qui eut jamais frappé nos oreilles. C'était la foudre qui atteignait notre tour et l'endommageait au dehors et au-dedans. J'ai cru que le chœur et les deux chapelles dont l'une est formée sous la tour étaient renversés tant le coup fut terrible. Mon frère confessait dans la chapelle opposée à celle du clocher, et moi dans le bas de la nef. La chute du tonnerre avec les dégâts occasionnés n'ont pas duré une seconde, mais quel désastre le coup nous a causé : heureusement Dieu nous a préservé ainsi qu'une dizaine de personnes qui étaient encore dans l'église, mais bien grande fut notre frayeur. On n'a pu voir que le lendemain seulement les déplorables effets produits par la foudre. La flèche qui surmonte la tour a été sillonnée par son passage dans toute sa hauteur, la couverture est en éclats et il faudra la renouveler toute entière. La foudre s'est portée ensuite sur la corniche qui est presque toute bâtie en granit et dont la corniche est formée par deux solides

Margueray	Percy	465	10462	382	81
Maupertuis	Percy	341	20011	484	103
Mesnil-Amand (Le)	Gavray	675	31137	644	143
Mesnil-Bonant (Le)	Gavray	239	6350	448	69
Mesnil-Garnier (Le)	Gavray	923	31242	840	126
Mesnil-Hue (Le)	Gavray	334	14486	404	47
Mesnil-Rogues (Le)	Gavray	478	19453	662	129
Mesnil-Villeman (Le)	Gavray	1070	39131	980	178
Montabot	Percy	1154	31321	794	134
Montaigu-les-Bois	Gavray	665	27342	705	116
Montbray	Percy	1405	56748	1255	269
Morigny	Percy	435	15974	322	71
Percy	Percy	3705	152261	3182	656
Rouffigny	Villedieu	670	26908	456	86
Saint-Denis-le-Gast	Gavray	1671	30794	1859	inconnu
Sainte-Cécile	Villedieu	1263	47819	824	166
Saint-Pierre-du-Tronchet	Villedieu	386	20364	440	76
Saultchevreuil	Villedieu	340	27092	840	180
Sourdeval-les-Bois	Gavray	585	14998	626	114
Trinité (La)	Villedieu	917	32475	800	167
Ver	Gavray	1376	72880	1188	248
Villebaudon	Percy	569	19349	417	82
Villedieu	Villedieu	47	37945	3096	626

Les gardes-nationaux dans les communes

La garde nationale est créée en 1789. Elle va fonctionner dans chacune des communes de France jusqu'en 1827, rétablie en 1830, jusqu'en 1871, année de sa dissolution. C'est la milice locale du peuple chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité. L'abbé Blouet, curé du Chefresne narre un événement local « ***Alors que la France vit une situation difficile, le curé, encouragé par la population accomplit le rite de la bénédiction du drapeau : le dimanche 5ème jour d'août 1792, l'an quatrième de la liberté française, la compagnie de gardes nationaux des paroissiens du Chefresne, Montabot, La Colombe, Margueray, Saint-Fraguaire et Beslon, composant la bataillon du Chefresne qui est le 1er de la légion du sud du district de Saint-Lô, s'étant réunis sous les ordres de leurs chefs, dans ce chef-lieu de la 2ème section du canton de Percy, j'ai, curé de la paroisse du Chefresne soussigné, après avoir fait un discours analogue aux circonstances béni dans le rite accoutumé de l'Eglise, le drapeau dudit bataillon du Chefresne, après laquelle cérémonie et la messe célébrée, on s'est rendu sur la bruyère de Montbray, place froide, pour être inspectés par M. le chef de la légion du sud ».***

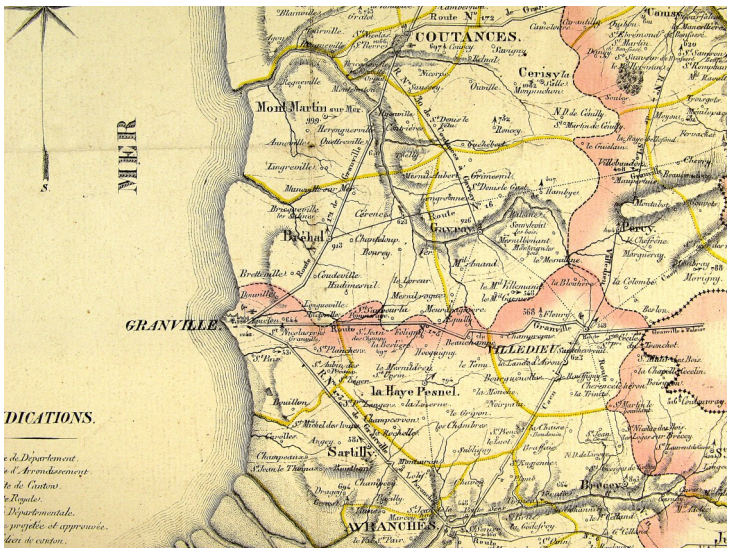

Extrait de la carte de Bitouzé-Dauxemesnil réalisée en 1831, fonds de l'hôpital de Coutances en 1 HD, aux archives départementales de la Manche.

La carte établie est riche de renseignements sur les points de réunion de chaque bataillon, l'effectif mentionné à proximité de la flèche, la présence d'artillerie (canon sur châssis), cavalerie (monture et cavalier) , de sapeurs-pompiers (hache). Les communes associées par la même formation sont reliées par un tiret continu (exemple Bourey-Le Loreur). Les trois cantons ont chacun plusieurs bataillons : à Gavray (626), Hambye (507), Le Mesnil-Villeman (548) ; Percy (504), Montbray (788) et Villebaudon (408) ; Fleury (568), Saultchevreuil (623), Villedieu (548). Les limites géographiques des cantons sont surlignées en jaune, les arrondissements en rose, les routes en projet sont représentées en pointillés.

Suite du tableau, page 7

Communes	Cantons	Superficie	Revenus	Habitants	Gardes-nationaux
Baleine (La)	Gavray	402	12345	507	90
Beslon	Percy	1726	53624	1050	196
Bloutière (La)	Villedieu	933	33376	702	132
Bourguenolles	Villedieu	764	31863	461	92
Champrépus	Villedieu	912	36304	916	169
Chefresne (Le)	Percy	1229	31816	876	172
Chérencé-le-Héron	Villedieu	955	30722	769	124
Colombe (La)	Percy	1448	43972	1053	173
Fleury	Villedieu	1259	60017	1209	241
Gavray	Gavray	1601	48821	1838	313
Grimesnil	Gavray	261	12240	250	54
Guislain (Le)	Percy	540	23981	529	109
Hambye	Gavray	2957	152667	3684	713
Haye-Bellefond (La)	Percy	283	14891	290	70
Lande-d'Airou (La)	Villedieu	1509	55937	1070	204
Lengronne	Gavray	1208	60874	995	197

Extrait de la carte « Bitouzé-Dauxemesnil » 1831 (1 HD hôpital de Coutances : registre du rapport des opérations industrielles) aux archives départementales de la Manche.

Plaidoyer en faveur de la sauvegarde de la tombe du chanoine Potrel dans le cimetière de Villedieu

Dans le cimetière de Villedieu, se trouve la modeste tombe de la famille Potrel-Lemoine dans laquelle repose le corps de l'abbé Joseph-Jacques-Sylvestre Potrel, qui outre sa carrière d'ecclésiastique, est un personnage important dans son rôle de personnalité invitée par de nombreuses collectivités lors des inaugurations de monuments aux morts. Son corps amputé, meurtri par la guerre, en fit une figure emblématique pour les anciens combattants. Cet extrait de la croix de la Manche du 26 juin 1920, collection des archives diocésaines à Coutances, lors de l'inauguration du monument de Margueray, le rappelle «***Puis l'évangile terminé, M l'abbé Potrel, curé de Cérences, un mutilé de la guerre, adressa à ses anciens compagnons d'armes un discours extrêmement émouvant : le souvenir des morts, des souffrances endurées en commun pour Dieu et la France, la sincérité et les accents de l'orateur, arrachèrent des larmes à une grande partie de ses auditeurs et remuèrent profondément tous les assistants***».

Cliché 13 juin 2008

Ce théopolitain, fils de Pierre-Auguste et d'Aimée-Joséphine Loyer, 4e de six frères et sœurs, est né le 31 décembre 1878, dans la Basse Rue. Il obtient le baccalauréat en 1898 après avoir étudié au collège saint Joseph de Villedieu et au petit séminaire de Mortain. Il est ordonné prêtre, par Mgr Joseph Guérard, le 2 février 1903 et est envoyé comme vicaire à Sourdeval-la-Barre puis à Notre-Dame de Saint-Lô. Il est ensuite nommé curé de Gathemo en 1913 où « le bruit des marteaux des tailleurs de granit rappelle celui des chaudronniers » (je cite la semaine religieuse). La déclaration de guerre entraîne sa mobilisation au 46e régiment d'artillerie puis au 246e régiment d'artillerie d'où il est évacué gravement blessé le 22 décembre 1917. Cette blessure nécessite une amputation. Il reçoit la médaille militaire et la citation suivante « infirmier d'un courage égal à son dévouement et d'un entrain inaltérable ». La revue « Dieu et patrie, n° 122 du 10 février 1918 » écrivait ces quelques mots « ***M l'abbé Potrel, curé de Gathemo, aumônier d'un régiment d'artillerie, gravement blessé, a été amputé d'une jambe. Il est décoré de la médaille militaire. Nous n'avons pas le texte de la citation. Déjà, il y a quelques mois, le vaillant aumônier, très aimé de son groupe, avait été cité à l'ordre. Nous avons la consolation de dire qu'il n'y a pas à craindre pour ses jours***». Après un séjour dans plusieurs hôpitaux, il est de retour à Gathemo où il reçoit sa nomination pour la cure de Cérences le 6 octobre 1918. Le curé va répondre aux nombreuses invitations que sa qualité de grand mutilé de guerre lui valut durant des années, pour les érections de monuments aux morts. Il quitte Cérences en octobre 1947 et se retire du ministère à Villedieu, chez sa sœur aînée, où il s'éteint le 29 avril 1951. Ses funérailles sont célébrées le 5 mai 1951 et sa sépulture a lieu dans le cimetière de Villedieu où le tombeau de granit s'élève dans le carré « D ». La tombe familiale, la 6e de la rangée, non loin du tombeau du docteur Baudry et d'une superbe croix de fonte illustrée du pélican symbole de l'église, se situe au 3e rang à partir du haut du carré D en prenant l'allée qui sépare les carrés D et F entre la récente tombe d'Anick Biard (1944-2010) et le tombeau Pitel-Foucher. La haute croix nimbée et aux pointes de diamant, de granit, depuis mon dernier passage où elle était encore debout, a été depuis renversée. L'épitaphe est ainsi composée « chanoine Potrel / officier de la Légion d'honneur / 1878-1951 / Familles Potrel-Lemoine ». Sa sépulture dans le cimetière de Villedieu pourrait être menacée de disparaître. Espérons que la municipalité se souviendra avant d'entreprendre l'irrémédiable, le caractère historique de cette sépulture. La haute croix, encore bien en place il y a deux ans, a été renversée.

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

cordons de même pierre. Elle a fait sauter de larges carreaux dont plusieurs n'ont pas moins de 4 à 500 livres de pesanteur. De la corniche, la foudre a descendu sur la maçonnerie au-dessus des ouïes de la tour dont elle a emporté environ deux mètres tant en hauteur qu'en largeur, elle est entrée ensuite dans l'intérieur de la tour et a fait tomber par moitié les deux planchers qui servent de degré pour parvenir à la cloche et l'écroulement des planchers joints à un grand amas de pierres et de carreaux a été reçu par la voute inférieure qui eut égard à sa solidité n'a pas fléchi sous le poids. La foudre est tombée ensuite dans la chapelle et est venue se porter sur une large pierre de granit qu'elle a violemment arraché qu'elle a violemment arraché du mur à un mètre de hauteur du sol faisant sortir à la fois (de la jointure) une autre pierre de granit à l'extérieur de la tour tant l'impulsion a été terrible. Une armoire renfermant la bannière a été fracassée, la bannière brisée, la contretable de l'autel déchirée et mise en pièce. Il faudra donc renouveler : armoire, bannière, tableau de l'autel et les enduits de la chapelle toute entière, une fenêtre de 9 pieds de hauteur n'a plus de vitre. De là, la foudre s'est portée sur toute la partie latérale de l'église située vers le nord et personne, heureusement ne se trouvait de ce côté. Elle a séparé et enlevé de petites banquettes situées près de l'autel, a brisé plusieurs planches, noirci ou bronzé notre tableau d'érection du chemin de croix ; elle s'est reportée ensuite au-dessous de la chaire dans la nef, a endommagé le mur et emporté les extrémités inférieures d'un tableau et s'est pratiquée une issue dans le mur par lequel elle a cessé de nous faire sentir les ravages. Comme vous le voyez, Monseigneur, notre église est dans un triste état et les brèches faites en bien des endroits à la couverture donnent y laissent couler l'eau abondamment. L'agent-voyer, appelé par le conseil de la commune, est venu constater les dégâts et leur évaluation se porte à plus de 3000 francs, et je crains avec beaucoup d'autres, que le détail des dépenses n'entraîne une somme plus considérable. Encore, Monseigneur, n'a-t-il pas compris dans le devis la dégradation de la chapelle, regardant ceci comme l'affaire de la fabrique, or sans exagérer, je compte pour cela de 800 à 1000 francs. Voilà donc au moins 4000 francs de dépenses et si je n'ai pas écrit plus tôt à votre grandeur, c'est que j'attendais le résultat des évaluations pour le lui en faire connaitre d'une manière à peu près certaine. Le conseil de la commune va formuler une requête que monsieur Deslongrais voudra bien présenter après que nous aurons constaté l'impuissance de la fabrique dans une délibération pour laquelle je vous prie de nous autoriser extraordinairement, vous priant tout à la fois, de nous envoyer cette autorisation, sous le plus bref délai vu l'urgence des réparations mentionnées. Et si, comme je le crains, des fonds particuliers sont envoyés à l'évêché pour des accidents de cette nature, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien nous réserver à cet effet la part la plus abondante possible. Sans votre secours, il faut que nous laissions notre chapelle dans l'état de dégradation où elle est. Près de 1000 francs vont se trouver à sa charge, et cependant elle se trouve pour le moment endettée d'une somme égale pour des versements à faire et autorisée par vous pour la couverture du presbytère et pour l'achat de quelques ornements des plus nécessaires dont la fabrique était dépourvue par l'impossibilité de se les procurer, puisqu'il est de fait qu'elle a payé et finira de payer 2750 francs pour la charpente et la couverture du presbytère dont la construction impose encore des charges à la commune elle-même. Cependant, nous n'avons que le strict nécessaire, trois chapes neuves pour tout bien, trois vieilles que l'on a renouvelées, quatre aubes pour deux prêtres, et encore, sont-elles trouées et largement raccommodées. Encore une fois, nous recourons donc à votre charité et nous vous prions de nous accorder le plus de part possible à la distribution du secours dont vous pouvez disposer. Veuillez, Monseigneur, agréer cette lettre, telle quelle, en excuser la longueur, nous envoyer poste pour poste, s'il est possible, une permission de nous rassembler extraordinairement, et nous donner aussi les avis que vous croirez convenables, sans oublier que nous sommes suppliants pour nous relever de notre état de détresse. Daignez recevoir, Monseigneur, l'assurance du respect profond avec lequel j'ai l'honneur d'être de votre grandeur le très humble et très obéissant serviteur. V. Le Conte CDC.

Cette lettre respecte la source archivistique, à l'exception d'un mot entre-parenthèses difficile à décortiquer.

La Préfecture du Calvados, dans le même dossier, accusera la réception d'un devis daté du 24 janvier 1843 pour un montant de 2940 francs. L'abbé Leconte avait été installé curé le 16 juillet 1841.

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.